

DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 30 septembre 2022, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Dominique Lepetit, Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU le contrat du Programme d'Action Foncière signé le 25 Novembre 2019, liant la **Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE** et l'Etablissement Public Foncier de Normandie, concernant l'opération **902032 SAINTE ADRESSE MARINE MARCHANDE**.
- VU la convention tripartite entre la Ville de SAINTE-ADRESSE, la **Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE** et l'Etablissement Public Foncier de Normandie en date du 3 février 2020.
- VU la promesse synallagmatique de vente par l'EPF au profit de **NEXITY** en date du 24 novembre 2021.
- SUR les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

APRES EN AVOIR DELIBERE
D E C I D E

- d'autoriser le Directeur Général de l'EPF NORMANDIE, dans le cadre de la promesse synallagmatique de vente du site de l'ancienne école de la Marine Marchande à NEXITY, à signer le cahier des limites des prestations techniques dont le projet présenté pourra faire l'objet de quelques modifications non substantielles dans le respect des modalités approuvées.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,


S. LECORNU

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"


Dominique LEPETIT

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,


G. GAL

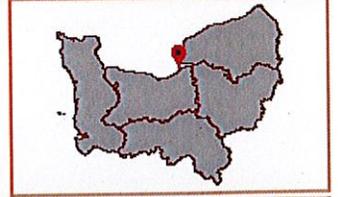
Délibération approuvée

A Rouen, le 12 OCT. 2022
Le Préfet,

Action foncière

Marine Marchande

Département de Seine-Maritime
Sainte-Adresse



Code Opération : 902 032
Surface : ≈ 34,4 hectares



Sources : BD Ortho 76 - 2019 - IGN

Cartographie : N.M. (EPF Normandie) le 24/08/21

 Emprise concernée par l'opération

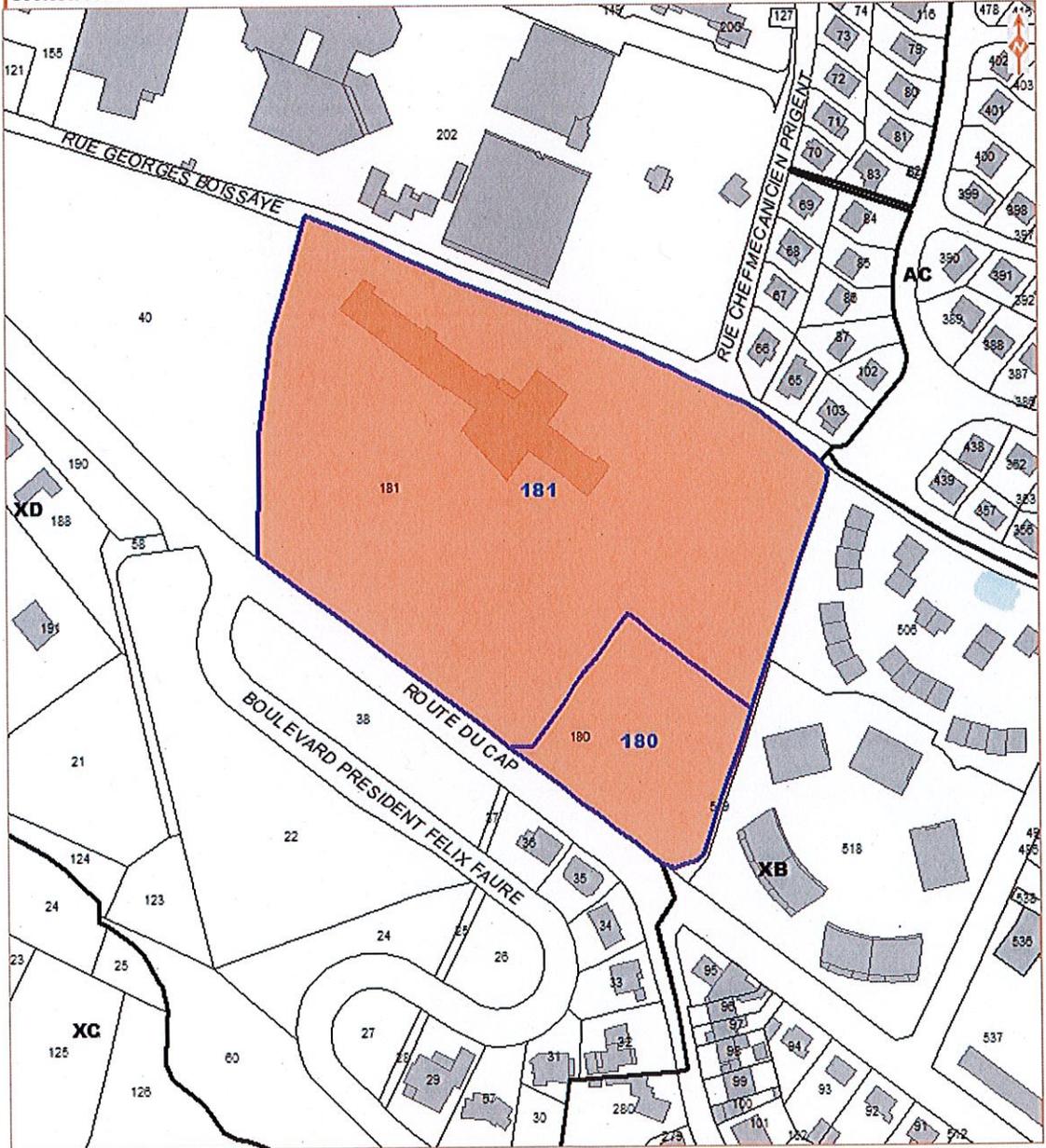
0 30 60 120
Mètres

Action foncière **Marine Marchande**

Département de Seine-Maritime
Sainte-Adresse



Code Opération : 902 032
Surface : ≈ 34,4 hectares
Section : XD



Sources : Origine Cadastre 2021 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : N.M. (EPF Normandie) le 24/08/21

- Parcelles EPF concernées par la cession
- Emprise concernée par l'opération
- Sections cadastrales
- Parcelles
- Bâti
- Hydrographie

Plan annexé à la convention signée le :

